

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal du
07 Mars 2022

Délibération N° : 20220307-05

OBJET : Vote des subventions allouées pour 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 28/02/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

Florent BUES – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Emmanuel MIEGGE – Nicolas TENOUX – Joël GAUCHE – Charles LACROIX – Pauline ROUX.

POUVOIRS : 3

Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX.

Philippe BOULET a donné pouvoir à Joël GAUCHE.

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE.

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline ROUX.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par différentes Associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

Article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS

Total ----- : **4 000,00 €** (par 14 voix pour)

Article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations

- Centre de loisirs Les Renardeaux été ----- : **4 992,00 €** (par 14 voix pour)
- Centre de loisirs Les Renardeaux hiver----- : **500,00 €** (par 14 voix pour)
- Coopérative scolaire Abriès-Ristolas -----: **1 000,00 €** (par 14 voix pour)
- Anim' Abriès-Ristolas----- :**21 500,00 €** (par 12 voix pour et 2 abstentions)

Joël GAUCHE et Philippe BOULET (représenté), étant membres de l'association Anim'Abriès-Ristolas ne prennent pas part au débat et s'abstiennent lors du vote de la subvention à Anim'Abriès-Ristolas.

- Musi'Queyras----- : **8 000,00 €** (par 11 voix pour et 3 abstentions)

Philippe RIBOT, Charles LACROIX et Marie-Hélène FAROUZE étant membres de l'association Musi'queyras ne prennent pas part au débat et s'abstiennent lors du vote de la subvention à Musi'queyras.

- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Queyras- : **200,00 €** (par 14 voix pour et 1 abstention)
- R.A.S.E.D-----: **70,00 €** (par 14 voix pour)
- Secours populaire-----: **200,00 €** (par 14 voix pour)
- Maîtres-chiens d'avalanche-----: **150,00 €** (par 14 voix pour)
- Association Queyras Passion -----: **200,00 €** (par 13 voix pour et 1 abstention)
- Club Mélèzes Bike -----: **300,00 €** (par 14 voix pour)

- **Les amis du Haut Guil et du Val Germanasca -----: 200.00 €** (par 13 voix pour et 1 abstention)

Joël GAUCHE étant membre de l'association Les Amis du Haut Guil et du Val Germanasca ne prend pas part au débat et s'abstient lors du vote de la subvention à de l'association Les Amis du Haut Guil et du Val Germanasca.

- **SOS Chats des rues du Briançonnais----- : 300.00 € (par 14 voix pour)**
- **FACECO Ukraine : 1 000.00 € (par 14 voix pour)**

Total -----: 38 612,00 €

APPROUVE le détail des subventions énoncées ci-dessus,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget principal 2022 de la Commune soit **38 612.00 €** à l'article 6574 et **4 000 €** à l'article 657362.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.